

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 26 NOVEMBRE 2018

Objet

**Subvention à
l'association
internationale
mémoires et
partage –
Décision**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 20 novembre 2018 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

Etaient présents :

**Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON,
M. CAVALIERE, Mme C. LACUEY, Mme DURLIN,
Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme BONNAL,
M. MEYRE, M. DANDY, M. BAGILET, Mme HERMENT, M. VERBOIS,
M. ROBERT, Mme FEURTET, M. HADON, M. DROILLARD**

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

33

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**M. IGLESIAS à M. DANDY - M. GALAN à Mme DURLIN
Mme MILLORIT à Mme GRANJEON - Mme LAQUIEZE à M. BAGILET
Mme LOUKOMBO SENGÀ à Mme BONNAL –
M. RAIMI à M. NAFFRICHOUX - Mme LARUE à M. CAVALIERE –
M. LERAUT à C. LACUEY -M. BOURIGAULT à M. PUYOBRAU –
M. CALT à M. VERBOIS -Mme VELU à M. ROBERT**

Absents :

M. BELLOC -Mme RONNE

Mme Gaëlle LARUE a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la ville soutient le mouvement associatif œuvrant à l'intérêt général, et qui intervient plus particulièrement sur le territoire communal.

Dans le cadre de la célébration du centenaire de la naissance de Nelson Mandela, l'association internationale Mémoires et Partages organise une série de manifestations du 17 septembre au 15 décembre 2018.

La Ville de Floirac se joint à la Région Aquitaine et aux communes de la Métropole pour soutenir les luttes contre les discriminations et pour favoriser le travail de mémoire autour de l'œuvre de Nelson Mandela.

Une animation avec les élèves du collège Nelson Mandela aura lieu le 5 décembre 2018 ainsi qu'une projection-débat « Nelson Mandela, au nom de la Liberté » le 14 décembre 2018 à la M.270.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de soutenir cette démarche et d'attribuer à l'association Mémoires et Partages une subvention de 800 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-7 ;
Vu l'avis de la Commission Vie Associative en date du 15 novembre 2018 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser 800 € de subvention à l'Association Mémoires et Partages.

DIT que les fonds sont inscrits au Budget primitif 2018.

Nombre de votants :	31
Suffrages exprimés :	30
Pour :	30
Contre :	
Abstention :	1 M. HADON

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 28 NOVEMBRE 2018

Le Maire,

